

Conditions de participation

Article 1

« Quelle est cette ville ? » est un concours organisé par la Haute École de Gestion de Genève (HEG).

Article 2

Pour être prises en compte dans le concours, les réponses doivent être adressées du 2 décembre 2013 à 8h30 au 6 décembre 2013 à minuit à l'adresse e-mail myheg@hesge.ch.

Article 3

Pour jouer, chaque participant doit deviner le nom de la ville représentée sur la photo de couverture de la brochure promotionnelle de la filière Information documentaire de la Haute école de Gestion de Genève¹ et envoyer sa réponse à l'adresse myheg@hesge.ch.

Article 4

Le concours « Quelle est cette ville ? » est gratuit. Il est ouvert à toutes les personnes physiques âgées au minimum de 16 ans révolus, ainsi qu'aux étudiants de la HEG.

Toute personne employée par la HES-SO, l'une de ses écoles ou une direction générale, ainsi que leur famille ne sont pas autorisée à participer à ce concours.

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement. Toute correspondance est exclue.

La HEG se réserve le droit de proroger, écourter ou annuler le concours si les circonstances l'exigent. En cas d'incident technique empêchant le joueur de participer ou altérant les informations transmises par le joueur, et cela pour quelque raison que ce soit, les organisateurs ne peuvent être tenus responsables du préjudice qui en découlerait pour les joueurs.

La HEG ne remettra pas les lots en jeu en cas d'absence de gagnants ou refus du lot par un ou plusieurs gagnants.

¹ <http://www.hes-so.ch/data/documents/Brochure-HES-SO-bachelor-master-info-doc-2874.pdf>

Article 5

Le premier prix est un iPad 2 (16 GB – WiFi), le deuxième prix est une tablette Acer Iconia Tab mini et le troisième prix est une station de recharge PowerBank HEG. Aucune contrepartie financière ou échange ne sera pratiqué si le lot ne convient pas au gagnant.

Article 6

Principe

Le concours consiste à donner le nom de la ville représentée par la photo de couverture de la brochure promotionnelle de la filière Information documentaire de la Haute école de Gestion de Genève².

Comment participer

Le participant devra envoyer la réponse via courrier électronique à l'adresse myheg@hesge.ch et communiquer : nom, prénom et adresse e-mail.

Désignation des gagnants et attribution des lots

Le gagnant du concours sera désigné par tirage au sort parmi toutes les bonnes réponses reçues. Les prix seront attribués dans l'ordre de la liste indiquée à l'art. 5. Les lots seront remis en main propre aux gagnants lors d'une cérémonie à la HEG.

Article 7

Le droit suisse est applicable. Le for juridique est à Genève.

Tout recours juridique est exclu.

² <http://www.hes-so.ch/data/documents/Brochure-HES-SO-bachelor-master-info-doc-2874.pdf>